



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**CONTRAT DE GESTION TOTALE DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE  
BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES**

**N°2025-** 034

Livry-Gargan, le 19 JUIN 2025

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces procédures ;

Considérant la proposition de contrat avec la société « JOJA Distribution » sise 2 allée du Maréchal Bugeaud 93270 SEVRAN,

**DECIDE**

Article 1 : de signer avec JOJA Distribution un contrat pour l'installation et la gestion totale des distributeurs de boissons et denrées alimentaires installés à la mairie, au garage municipal, aux ateliers municipaux, au cinéma Yves Montand, dans les crèches Saint-Claude, Jean Moulin et Sully, au conservatoire, au centre administratif, à la police municipale et à l'espace Jules Verne,

Article 2 : La présente décision est transmise au contrôle de légalité.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressée auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

- d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, ou sa notification à l'intéressée, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Pierre-Yves Martin  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
[courriermaire@livry-gargan.fr](mailto:courriermaire@livry-gargan.fr) – [www.livry-gargan.fr](http://www.livry-gargan.fr)

*Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire*